

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 22 JUIN 2023



AVENANT 20 : LA FNO ENFIN ÉCOUTÉE, LES ORTHOPHONISTES REVALORISÉS !

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se réjouit de la signature d'un nouvel avenant à la convention nationale des orthophonistes, portant sur l'augmentation de la rémunération de l'ensemble des orthophonistes libéraux. Sans aucune contrepartie, la revalorisation de l'AMO vient répondre à la revendication majeure des orthophonistes.

L'avenant 20, conclu ce 22 juin 2023, résonne comme la victoire de la mobilisation massive des orthophonistes.

Au-delà de la revalorisation de la lettre clé (AMO), qui atteindra 2,60 en métropole et 2,72 dans les territoires ultra marins,, le texte prévoit de mettre en conformité les partenaires conventionnels avec les dispositions de la loi du 19 mai 2023, permettant l'ouverture de l'accès direct aux orthophonistes, ainsi que l'actualisation de la nomenclature générale des actes professionnels.

La construction d'un programme de travail conventionnel ambitieux autour de trois grandes thématiques (prévention, durée des séances, accès aux soins, ...) permettra de renforcer le partenariat conventionnel.

Puisque la reconnaissance des spécificités d'exercice des orthophonistes se traduit par une revalorisation, cet accord constitue une réponse positive face au contexte inflationniste.